



Le bel exercice de la démocratie directe

Les sonneries des cloches constituent un sujet sensible qui tient à cœur aux habitants de notre petit village rural.

A la suite de la mise en cause de cet usage immémorial par des plaignants, relayés, à leur demande, par l'Association de Lutte contre le Bruit et Environnement qui réclame « l'arrêt des sonneries civiles des cloches de nuit et le déplacement de la sonnerie de l'Angélus de 6 h à 7 h (le matin) », le Conseil municipal s'était prononcé par deux fois, les 11 mai et 23 novembre 2007, en faveur du maintien des sonneries des cloches existantes. L'association de Mulhouse revenant à la charge, le Conseil municipal issu des élections municipales de mars dernier, a considéré, le 5 septembre 2008, qu'il était utile que la population soit informée le plus exhaustivement possible des tenants et des aboutissants de l'affaire et qu'elle puisse en débattre librement. Le cas échéant, la consultation de la population pourrait être envisagée.

Aussi, ai-je organisé une réunion publique d'information, y conviant tous les habitants, le 17 septembre 2008 dans la Salle des Fêtes. J'y ai présenté l'historique de notre patrimoine, la chronologie de l'affaire et les enjeux en présence. De l'avis général, cette rencontre, bien suivie et très utile, s'est déroulée dans un esprit bon enfant et toujours d'une manière courtoise. A la fin des débats, l'assemblée était d'accord pour que soit engagée une consultation écrite des habitants, afin qu'ils se prononcent eux-même, directement, pour ou contre le maintien des sonneries des cloches, en l'état actuel.

Cette consultation nominative, auprès des électeurs de la commune, a eu lieu du 7 au 15 octobre 2008. Je vous communique ci-après son résultat :

Inscrits : 307

- Participants à la consultation : 243, soit 79,15 %

Pour le maintien des sonneries des cloches, en l'état actuel : 229, soit 94,24 %

Contre le maintien des sonneries des cloches, en l'état actuel : 11, soit 4,53%

Ni pour, ni contre : 3, soit 1,23 %

Ce verdict, sans appel, qui conforte le Conseil municipal dans ses délibérations, suscite au-minimum deux constats et observations :

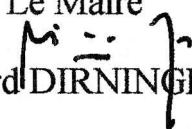
votre forte participation : près de 80% de la population ont choisi, en toute liberté et de manière responsable, de se prononcer par écrit pour ou contre le maintien, ce qui est exceptionnel et prouve combien vous vous sentez concernés et avez mesuré les enjeux pour le village et au-delà.

votre OUI massif le maintien, 94% d'entre vous, témoigne de votre fort attachement à notre patrimoine commun et au respect des usages immémoriaux dans notre commune. A contrario, la pratique que l'on tente de mettre en œuvre, ne suscite que très peu de protestation.

Fort de ce soutien, le Conseil municipal, à l'unanimité, vient une nouvelle fois, le 17 octobre 2008, de confirmer ses décisions antérieures en faveur du maintien, en l'état actuel, des sonneries des cloches.

Vous vous êtes prononcés en toute connaissance de cause et le Conseil municipal s'est prononcé. Vox populi, vox dei !

Pour ma part, je tiens à remercier celles et ceux qui ont eu le courage de prendre leurs responsabilités, en participant à ce test de la démocratie directe. A présent, les choses sont claires,... adviennne que pourra.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 17 octobre 2008 et informations diverses

■ **Urbanisme :**

Les demandes de permis de construire un garage au 1 allée des Colverts, présentée par M. Christian JAEGLI, ainsi que de certificats d'urbanisme opérationnel présentées respectivement par M. Nicolas SCHNEIDER domicilié à Ostheim, concernant un terrain rue des Vosges, et par M. Rémy SCHWIN, concernant un terrain au 1 rue d'Illhausern, sont transmises à la DDE pour instruction. Par ailleurs, au vu de l'avis de la DDE, l'accord de déclaration préalable pour la création de trois châssis de toiture sur une toiture existante au 4 rue de Jepsheim, est délivré à M. Claude FLEITH.

■ ***Taxe locale sur la publicité :***

La loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a institué la taxe locale sur la publicité extérieure ; le Conseil municipal a décidé de remplacer le système déjà en place depuis 1991 par cette nouvelle taxe, les conditions antérieures étant reconduites.

■ ***Convention de gestion des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun :***

Le Conseil municipal a adopté ce document qui définit en particulier les compétences scolaires entre les communes et la Communauté de Communes.

■ ***Remplacement du fax de la Mairie :***

Le fax acquis en 1996 étant hors d'usage, le Conseil municipal décide de le remplacer, au vu d'une offre de SEDI Équipement pour un montant de 130,36 € TTC.

■ ***Échange de ban entre les communes de Riedwihr et Wickerswihr :***

Le Conseil municipal est favorable pour engager les démarches en ce sens auprès de la commune de Wickerswihr, l'objectif étant de pouvoir élargir la rue de la Chapelle.

■ ***Aide aux communes sinistrées du Nord :***

Le conseil municipal décide de s'associer à l'initiative de l'Association des Maires du Canton d'Andolsheim qui propose que chaque commune adhérente verse une subvention de 200 €.

■ ***Défibrillateur :***

Sur proposition du Chef de Corps, le Conseil municipal décide d'acquérir deux jeux d'électrodes (adultes - enfants) de remplacement et une trousse de protection. Il est rappelé que cet appareil qui est situé dans le local d'affichage de la Mairie, est fonctionnel.

■ ***Véhicule pour le Corps de Sapeurs-Pompiers :***

Vu la demande de pouvoir disposer d'un véhicule léger pour le Centre de Première Intervention et l'opportunité d'acquérir gratuitement une telle voiture, le Conseil municipal est favorable à cette acquisition et décide de prendre en charge les frais induits ; il demande la mise à disposition occasionnelle du véhicule à l'ouvrier communal pour les besoins de service.

■ ***Les fêtes communales de fin d'année :***

Le Conseil municipal décide de reconduire les manifestations de l'an passé, dans les mêmes conditions, et de prévoir, à titre expérimental, une cérémonie de vœux de Nouvel An. Le calendrier est le suivant : - Saint Nicolas pour les enfants, le 5 décembre 2008, - Fête de Noël pour les personnes âgées et les forces vives, le 14 décembre 2008, - Cérémonie des Vœux, le 3 janvier 2009.

- ***Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs :***
 La Direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin vient de désigner les commissaires de la commune de Riedwihr, en place jusqu'à la date d'expiration du mandat des membres du Conseil municipal : - membres titulaires : UTARD Claude, FLEITH Hubert, FLEITH Patricia, HAUMESSER Jean-Claude, ZAWALEN Franck et WURTH Gérard ; - membres suppléants : HAUMESSER Daniel, FLEITH Claude, LIEBY Doris, ULSAS Jacqueline, MEYER Denis et BURGHARD Alfred.
- ***Réunions du Bureau du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun du 9 septembre 2008, du Conseil de Communauté du 25 septembre 2008 et du Bureau du 14 octobre 2008 :***
 - ouverture du centre périscolaire de Fortschwihr : une réunion d'information a eu lieu le 21 octobre 2008, quia fait le point sur la situation depuis la rentrée scolaire et les évolutions souhaitées et possibles ; - piste cyclable entre Bischwihr et Horbourg-Wihr : pour un coût total HT de l'opération de 296 630 € TTC, la Communauté de Communes est appelée à prendre en charge 12 854 €, ; - remise en peinture de l'Espace Ried Brun ; - assainissement, station de Holtzwihr : une deuxième pompe sera acquise, le moteur électrique hors service étant rembobiné et conservé en stock ; -présentation de l'étude de zonage d'assainissement par le Cabinet d'Étude BF Assainissement , - déchetterie : le coût du traitement d'un photocopieur s'élève à 92 € et sera facturé à l'usager. Il est rappelé que les comptes rendus correspondants sont affichés en Mairie.
- ***Réparation de la couverture du toit de l'église, suite à la chute d'un morceau de la croix du clocher :***
 L'intégralité de la facture, soit 592,50 € a été prise en charge par l'assurance de la Commune. Concernant la vérification et la réparation de la croix, les demandes de devis sont en cours.
- ***Lettre du Maire du 8 octobre 2008 au Préfet du Haut-Rhin, au sujet du contrôle d'alcoolémie effectué dans la nuit de samedi 4 à dimanche 5 octobre 2008, lors de la Fête de la Choucroute :***
 Le Maire a fait part au Préfet de sa surprise et de celle de nombre d'habitants, quant à l'importance des moyens déployés, en particulier l'intervention d'un détachement aérien de Meyenheim en appui des gendarmes au sol. Il pose la question de cette attention particulière portée depuis trois ans pour ce type de contrôle, à l'occasion de la Fête de la Choucroute, alors que les organisateurs apprécieraient des rondes de la gendarmerie *pendant tout le déroulement* de la Fête. De plus, le Maire, au vu des moyens conséquents mis en œuvre et dont le coût est jugé excessif, sollicite une présence effective tout au long de l'année, de gendarmes sur le ban de Riedwihr, où l'on a assisté, ces derniers temps, à une recrudescence de vols de bois stocké, ainsi que des produits maraîchers dans les jardins et champs.

- ***Propreté des trottoirs :***
L'attention des riverains, exploitants agricoles, des trottoirs, au nord du village, est appelée sur l'intérêt de garder ces nouveaux équipements propres, surtout en cette période de travaux automnaux.
- ***Don du sang :***
La collecte organisée à Jepsheim, le 9 octobre 2008, a permis d'accueillir 71 donateurs de sang. Au nom des malades, merci.
- ***Célébration de l'Armistice du 11 novembre :***
Comme c'est à présent la coutume, la cérémonie commémorative de l'Armistice sera célébrée à Wickerschwih, le dimanche 9 novembre 2008. La population y est cordialement invitée.

Le soutien à domicile de l'APA : une nouvelle organisation au service du client

Depuis le printemps 2008, PAPA a doté son service « soutien à domicile » d'une nouvelle organisation, toujours plus au service du client.

Celle-ci se traduit concrètement par une meilleure qualité de service avec :

- un accueil téléphonique modernisé : un seul numéro (tel : 03 89 32 78 78), un temps d'attente réduit, ...
- une plus grande proximité entre le client et l'APA avec un interlocuteur unique : le responsable de groupe,
- des intervenants à domicile mieux formés et spécialisés selon 3 grandes thématiques dans les services à domicile.

Le pôle Soutien à Domicile se structure désormais selon 2 types de clients. La personne âgée ou en situation de handicap pour qui l'intervention est nécessaire à son maintien à domicile : portage ou préparation de repas, aide à la toilette, accompagnement aux courses et déplacements, soins infirmiers à domicile, ... ces services sont assurés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Et, associé à Fami Emploi 68 et à Domicile Services Haute Alsace, le pôle Soutien à Domicile s'adresse également au client « actif » en attente de prestations dites de confort : garde d'enfant, ménage, repassage, courses... une gamme complète pour faciliter le quotidien, à laquelle s'ajoutent de nouveaux services ponctuels ou réguliers, tels que le jardinage, la vitrerie, le bricolage. En outre, de nouvelles formules de repas livrés à domicile régaleront les papilles avec les menus « saveur » pour les gourmets et le menu « simplicité » pour ceux qui sont pressés.

LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES

Note explicative

C'est quoi un SCoT ?

C'est un **projet de territoire** qui fixe pour les 62 communes du périmètre les **orientations générales de l'organisation de l'espace** pour les prochaines années.

- Comment **organiser** et **développer** notre territoire ? **veiller** à la bonne desserte en moyens de transports ?
- Comment **accompagner** le développement démographique ? **satisfaire** les besoins en logements ?
- Comment **renforcer** notre attractivité économique ?
- Comment **protéger** nos espaces naturels ? **économiser** l'espace ?

...autant d'enjeux qui dépassent les préoccupations communales ou intercommunales.

Le SCoT est un document **fédérateur** qui met en **cohérence** les **politiques publiques** en matière **d'habitat**, de **déplacement**, **d'économie** et de **tourisme**, d'implantations **commerciales**, de protection de **l'environnement**, ... le tout dans une perspective de **développement durable**.

Établi collégialement par les **élus** du Syndicat Mixte, il est élaboré en **concertation** avec tous les **partenaires** concernés (État, Région, Département, Chambres consulaires, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges...) et avec la **population**.

Une fois approuvé, il se **substituera** au **Schéma Directeur** aujourd'hui en vigueur.

Quelles différences avec le Schéma Directeur ?

Il ne **détermine pas l'utilisation du sol** à l'échelle de la parcelle, ce n'est pas un super PLU, mais il fixe des orientations générales qui devront être prises en compte par les documents d'urbanisme des communes.

Il ne comporte donc **pas de carte** de destination générale des sols. Les **orientations** avec lesquelles les **POS** et les **PLU** devront être **compatibles** seront essentiellement exposées sous forme de **texte**.

Le contenu des SCoT

Rapport de présentation

Base de travail essentielle, il expose le **diagnostic** du territoire, et énonce ses forces et ses faiblesses. Il analyse **l'état initial de l'environnement** et évalue les incidences prévisibles des orientations du SCoT sur l'environnement. Le diagnostic n'est **pas opposable**, c'est un document explicatif de présentation.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD

Le PADD est le document central du SCoT qui exprime le **projet politique** des élus. Il affirme les **choix stratégiques** en matière d'habitat, d'économie, de déplacements, d'environnement...

Document d'Orientations Générales –DOG (document opposable)

Le DOG est la **traduction réglementaire du PADD**. Il revêt une dimension prescriptive en s'imposant aux documents d'urbanisme communaux ainsi qu'à certaines autorisations ou opérations d'aménagement.

Compléments d'informations

Le diagnostic du SCoT, les comptes-rendus de réunions, des fiches explicatives... sont téléchargeables sur <http://www.scot-crv.fr/>

Vous pouvez également contacter Peggy Killian par téléphone au 03 89 20 67 44 ou par e-mail à scot@agglo-colmar.fr